https://www.assemblee-pationale.fr/dvp/14/questions/OANR5I 140F53758

## 14ème legislature

Question N°: 53758	De M. Jacques Bompard (Non inscrit - Vaucluse)				Question écrite
Ministère interrogé > Anciens combattants et mémoire			Ministère attributaire > Culture et communication		
Rubrique >patrimoine culturel		<b>Tête d'analyse</b> >Panthéon		<b>Analyse</b> > inhumation de Jean Zay. pertinence.	
Question publiée au JO le : 15/04/2014 Réponse publiée au JO le : 25/08/2015 page : 6484 Date de changement d'attribution : 27/08/2014					

## Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire, sur l'entrée de Jean Zay au Panthéon. De nombreuses associations d'anciens combattants se sont émues de l'entrée au Panthéon du député radical-socialiste. Dans un texte intitulé « Le Drapeau » rédigé en 1924, il qualifiait l'emblème national, pour lequel sont morts les soldats de la Grande Guerre, « de saloperie tricolore », « d'immonde petite guenille », « de la race vile des torche-culs », « terrible morceau de drap », « ignoble symbole ». Le Gouvernement a affiché son souhait de rassembler tous les Français. Cela n'est possible, *a minima*, que par le respect des valeurs républicaines et du drapeau français pour lesquels sont morts tant de héros. Il lui demande donc d'honorer les soldats de la Grande Guerre et de marquer son attachement au drapeau français en annulant l'entrée au Panthéon de Jean Zay.

## Texte de la réponse

Le poème de Jean Zay intitulé « Le Drapeau », écrit en 1924, n'était pas destiné à la publication. Cette oeuvre de jeunesse a cependant été publiée par la presse d'extrême droite et utilisée à chaque étape de la carrière de Jean Zay pour mettre en cause son patriotisme. Il a eu l'occasion de s'exprimer lui-même sur ce sujet devant la Chambre des Députés. Le parcours de Jean Zay est exemplaire aussi bien comme député, ministre de l'éducation nationale que comme combattant. Il démissionne en 1939 de son poste au Gouvernement pour être enrôlé dans l'armée non par obligation mais par amour de la France et intègre le commandement du train pour la IVième armée comme sous-lieutenant. Après l'avoir arrêté, le régime de Vichy dresse son procès politique et le condamne à la dégradation militaire et à la déportation. Il sera assassiné en 1944 par la Milice. Dans l'immédiat après-guerre, Jean Zay est réhabilité par l'arrêt du 5 juillet 1945 qui annule cette condamnation. Son engagement dans la lutte pour son pays est reconnu. Il est cité à l'ordre de la Nation en 1946. Jean Zay aura été un grand patriote et un grand Républicain. Il avait fait le choix des valeurs de la République, dont il fut un grand serviteur. Nommé ministre de l'éducation nationale et des beaux-arts le 4 juin 1936, il mena de nombreuses réformes jusqu'en septembre 1939 pour moderniser en profondeur l'éducation nationale et valoriser le patrimoine et les institutions culturelles. De nombreux établissements scolaires portent son nom. Son entrée au Panthéon le 27 mai dernier marque la reconnaissance de la Nation à une personnalité d'exception.